

# **CAMPAGNE ANS « PROJETS SPORTIFS TERRITORIAUX » 2025**

Webinaire de lancement de campagne

23 avril 2025



# PERSPECTIVES STRATÉGIQUES

## *Projet CROS HAUTS-DE-FRANCE* *AXE PROFESSIONNALISATION*

*UN PROJET AU SERVICE DE LA STRUCTURATION DU  
MOUVEMENT SPORTIF RÉGIONAL*



CROS

HAUTS-DE-FRANCE

## BUT DU PROJET

Structurer l'axe professionnalisation du CROS pour répondre aux besoins des projets des ligues) comités régionaux et du mouvement sportif et associatif en général.

## FINALITÉS DU PROJET

Se structurer pour être autonome dans son fonctionnement en associant les valeurs de :

- Social : égalité et mixité.
- Associatif : apprentissage et citoyenneté
- Financier : Autonomie et transparence

## LES ENJEUX

- Structurer le fonctionnement stratégique du CROS.
- Développer le modèle socio-économique du CROS.

## DIMENSIONS DU PROJET

- Associatif : accompagnement du mouvement sportif dans le cadre de la professionnalisation
- Éducatif : montée en compétence le mouvement sportif régional.
- Répondre aux besoins des acteurs : intervenants , professionnels, dirigeants.

CROS HDF

PROFESSIONNALISATION

### Objectif Général 1

#### Définir la stratégie CROS 2024/2025

- Effectuer un diagnostic des besoins des ligues et CDOS en matière de professionnalisation.
- Définir la stratégie à l'égard des ligues, comités départementaux et de leurs clubs.
- Définir la stratégie à l'égard des CDOS.

### Objectif Général 2

#### Développer la stratégie de ressources et d'accompagnement d'aide à la structuration

- Assurer une veille des différents dispositifs et les mettre à disposition du mouvement sportif.
- Créer des outils en interne du CROS et les diffuser auprès des ligues en lien avec la fonction employeur.
- Identifier et développer un réseau de partenaires d'aide à la création d'emploi et à la fonction employeur pour le mouvement sportif.
- Proposer des temps d'information, de formations.

### Objectif Général 3

#### Professionaliser et structurer le CROS

- Obtenir la qualification Guid'Asso.
- Animer le réseau des Guid'Asso « Accompagnement spécialiste sport».
- Développer un organisme de formation CROS.
- Créer un label "club de demain".
- Insérer le CROS dans la dynamique Campus des Métiers du Sport.

## DVPER DES PROJETS EMBLÉMATIQUES

- Label club de demain.
- Guide "Visa Pour demain".
- Organisme de formation

## Mise en réseau et Animation

organiser des colloques sur thématiques attendues par le mvt sportif avec témoignages de pratiques inspirantes :exemples : RSE) évolution des pratiques) haute performance) modèles socio eco) augmentation du nbre licencié) sport santé) littérature physique

## Ingénierie

Recours à l'expertise des chargés de mission du CROS pour assumer cet apport technique et méthodologique pour le développement des projets

## Pilotage de Projets

Créer) animer) financer un projet label "club de demain"

## Accompagnement personnalisé

formation continue + formation de formateurs + une formation certifiante/diplômante "agent de développement du mvt sportif"  
ORGANISATION DE WEBINAIRES) TUTORIEL ET CRÉATION D'OUTILS :  
EX : PACK PROJET ASSO) FONCTION EMPLOYEUR) ETC.....VOIR CALENDRIER

## RAPPEL POST

- Contribuer à la Structuration
- Accompagner mouvement sportif à être autonome
- Proposer une offre de services
- Développer des relations avec acteurs privés

# CROS HDF PROFESSIONNALISATION

Les 6 missions du CROS  
tête de réseau

## Plaidoyer

Organisation d'un temps institutionnel annuel ligues/pvr public : Présentation de dossiers de fonctionnement ou d'équipements auprès d'institutions  
CRDS/CDFS/CESER/DRAJES/CONSEIL REGIONAL

## Fonction d'Opérateur

Création du OF permettant de créer mais aussi de porter des formations des ligues au niveau administratif / exemple : OF permet de faire appel à l'accompagnement de l'AFDAS dans le cadre du financement de la formation pour le stagiaire

ORGANISATION DE WEBINAIRES) TUTORIEL ET CRÉATION D'OUTILS :  
EX : PACK PROJET ASSO) FONCTION EMPLOYEUR) ETC.....VOIR CALENDRIER

## POURQUOI UN LABEL RÉGIONAL?

- Valoriser les projets de développement des clubs.
- Le dispositif « CLUB DE DEMAIN » s'inscrit dans une stratégie visant une relation forte entre le CROS HDF et les ligues/clubs.
- Cette mutualisation de moyens s'organiserait sur fond de mécénat. D'où la participation de partenaires nouveaux que sont les entreprises privées.

## Procédure

- Un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) sera lancé par le CROS HDF.
- Des projets de clubs seront sélectionnés par le CROS HDF (comité instruction).
- Les clubs sélectionnés et soutenus par le dispositif recevront le label « Sport de Demain ».

## Place des ligues dans le projet

- Elle est centrale. Une réunion avec les ligues va être programmée avec deux objectifs :
- Faire le point des labellisations fédérales pour ne pas être redondant
  - Repérer les ligues/CR qui seraient partants dans l'opération.
  - Leur accompagnement dans le développement de leur structuration s'organiserait par la mise en place de formation.

## Organisation de rencontres

### CRÉER DES TEMPS FORTS ANNUELS

- Soirées ou petits déjeuners avec les ligues pour construire le dispositif.
- Manifestations type after work pour susciter des liens entre le réseau mouvement sportif régional et réseau entreprises (voir plus loin)..
- Conférences permettant de présenter les projets labellisés (invitation d'experts) partage de projets) etc)

## Place des CDOS dans le projet

- Collaboration CROS et CDOS pour construire le projet d'un label "CLUB DE DEMAIN" pour le mouvement sportif régional.

CROS HDF  
PROFESSIONALISATION  
LABEL CLUB DE  
DEMAIN

## Place des entreprises dans le projet

- Option 1 :
- Le CROS HDF portera les projets retenus auprès des entreprises les mieux placées au regard des thématiques abordées pour accompagnement (humain et matériel) via le mécénat.
- Option 2 :
- Identifier 1 ou 2 entreprises (ou fondation) de renom pouvant financer les dotations.

## Développer des compétences sportives

Proposer des formations spécialisées contribuant à l'amélioration des compétences et connaissance dans le domaine sportif :

- Dirigeants bénévoles.
- Arbitres.
- Entraîneurs.
- Gestionnaire de clubs sportifs.
- Agent de développement.

## Promotion des valeurs sportives

Diffuser les valeurs de l'Olympisme et du sport à travers des programmes éducatifs) des ateliers et des programmes de formation.

## Accès aux financements

- Bénéficier de financements publics et privés destinés à la formation.
- Permettre aux salariés de structures s'inscrivant à nos formations d'activer leur OPCO et/ou CPF.

CROS HDF  
PROFESSIONALISATION

ORGANISME DE  
FORMATION

## Accompagner la structuration du mouvement sportif

- Aide à la professionnalisation des ligues) comités) clubs.
- Aide à la gestion des structures associatives.
- Aide au développement des activités dans les associations sportives.

## Servir de support aux ligues et comités

En tant qu'OF) le CROS peut porter des formations de ligues non OF :

Avantage pour les ligues et comités :

- Leurs inscrits peuvent activer leur OPCO et /ou CPF.

En étant au plus près des actions de formation et des réalités locales ) le CROS peut identifier les besoins et proposer des formations spécifiques

## Formations continues

Proposer des formations spécialisées contribuant à l'amélioration des compétences et connaissance dans le domaine sportif :

- Dirigeants bénévoles.
- Arbitres.
- Entraîneurs.
- Gestionnaire de clubs sportifs.
- Agent de développement.

## Formations de formateurs

Diffuser les valeurs de l'Olympisme et du sport à travers des programmes éducatifs) des ateliers et des programmes de formation.

## Certification QUALIOPI

- Aide à la professionnalisation des ligues) comités) clubs.
- aide à la gestion des structures associatives.
- Aide au développement des activités dans les associations sportives

CROS HDF  
PROFESSIONALISATION

STRATÉGIE DE  
FORMATIONS

## Formations Certifiantes / Diplômantes

- Bénéficier de financements publics et privés destinés à la formation.
- Permettre aux salariés de structures s'inscrivant à nos formations d'activer leur OPCO et/ou CPF.

## Outiller les association pour structurer le mouvement sportif

- Outil innovant développé pour accompagner la structuration des associations sportives de la région.
- Dispositif se décline en plusieurs packs thématiques) chacun pensé pour répondre aux besoins spécifiques des acteurs du secteur sportif

### Des packs à thématiques

- Pack Projet associatif
- Pack Employeur
- Pack sport santé
- Pack Parasport
- Pack évolution du modèle socio-économique des associations sportives.
- Pack littératie physique) etc...

CROS HDF  
PROFESSIONALISATION  
Mémento  
"VISA POUR DEMAIN"

### Une ressource présentée en formation continue

- Décliner les thématiques en webinaire et tutoriel afin de proposer une formation continue du mouvement sportif.

### Rassembler les ressources

- Contribuer à l'émergence d'un secteur sportif plus structuré et performant pour l'avenir.
- soutenir la montée en compétences des structures sportives et de faciliter leur transition vers de nouveaux modèles organisationnels et économiques.

# Conseil Régional





**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

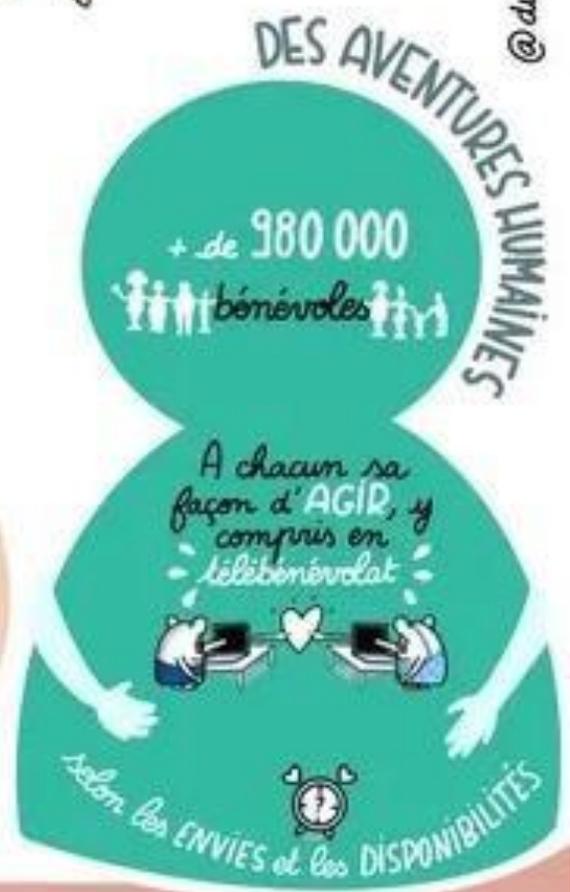
Délégation régionale académique à la  
jeunesse, à l'engagement et aux sports

# PRÉSENTATION DE GUID'ASSO

Webinaire  
23 avril 2025



# ASSOCIATIONS *en* HAUTS\_DE\_FRANCE





# Guid'Asso

Réseau national d'appui

Un réseau national d'appui à la vie associative  
pour que chaque association employeuse ou non,  
même la plus petite,  
sur n'importe quel territoire,

puisse trouver près de chez elle un endroit,  
une personne pour répondre à ses questions

# Animation du réseau

Un réseau co-animé par l'État et ses partenaires associatifs, en lien étroit avec la Région

## Au niveau régional

### Déléguée régionale à la vie associative

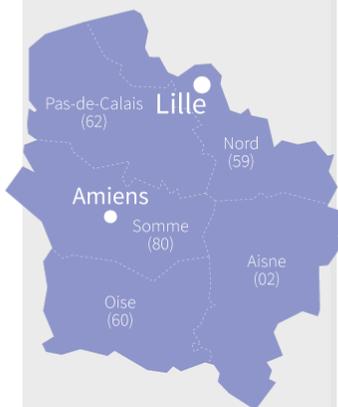
Agent de l'État, rattaché à la Drajés, chargé d'observer, coordonner et soutenir le développement de la vie associative à l'échelle régionale.

DRVA Hauts-de-France : Yasmine COMETA  
[yasmine.cometa@region-academique-hdf.fr](mailto:yasmine.cometa@region-academique-hdf.fr)

### Le Mouvement Associatif

Salariée associative, rattachée à LMA, mandaté pour coordonner le réseau le réseau de niveau régional

LMA Hauts-de-France : Marianne CREPIN  
[marianne.crepin@lmahdf.org](mailto:marianne.crepin@lmahdf.org)



## Au niveau départemental

### Délégué.e départementale.e à la vie associative

Agent de l'État, rattaché Sdjes, chargé d'animer et de coordonner le développement de la vie associative sur son département.

### Partenaire associatif départemental

Salarié d'une association reconnue animatrice départementale du réseau, mandaté pour co-animer le réseau d'appui à la vie associative aux côtés du DDVA

Contacts : <https://guidasso-hdf.org>

# Un réseau, 4 labels



↳ oriente les associations vers le bon interlocuteur



↳ délivre les informations de base et les fondamentaux sur la vie associative ; explique les démarches essentielles ; oriente vers un Accompagnateur si besoin



↳ accompagne individuellement et collectivement les associations de tous secteurs, sur tous sujets, après évaluation de leurs besoins (conseils et suivi adaptés)



↳ accompagne les associations sur une seule thématique spécialisée (conseils et suivi adaptés)

Durée du label : 3 ans

# Plus-values du réseau



Pour les  
structures  
labellisées

Visibilité & reconnaissance

Interconnaissance

Kit de communication

Formations

Echanges de pratiques

Boîte à outils

Soutien technique & pédagogique

Veille d'informations

Appui financier  
(Accompagnateurs généralistes)



Pour les  
bénéficiaires

Proximité de l'accueil

Cartographie des acteurs

Accès gratuit

Orientation vers le  
bon interlocuteur &  
fluidité des parcours

Informations actualisées

Accompagnement personnalisé

Fiches pratiques et outils

Montée en compétences

# Simplifier la vie des asso

8,5 M€  
de coûts évités en  
temps d'information



1 association contacte en  
moyenne 3 structures pour  
répondre à 1 question



Cela lui prend 45 min

1 réseau mieux  
maillé et  
complémentaire,  
1 contact  
superflu en moins

15 min gagnées pour  
l'association  
15 min gagnées pour  
une structure

à raison de 250  
contacts par an en  
moyenne pour une  
structure

80 M€  
de coûts évités en  
démarches  
administratives

Une association mieux informée et accompagnée  
gagne du temps dans ses démarches et en fait  
gagner aux administrations en évitant de  
nombreux aller-retour ou incompréhensions

 **25 %**  
de temps économisé pour solliciter un  
agrément

 **40 %**  
de temps gagné pour rédiger des statuts  
et les déclarer

 **33 %**  
de temps en moins pour modifier des  
statuts

# Cartographie des 248 Guid'asso

RÉGION ACADÉMIQUE HAUTS-DE-FRANCE

Implantation des Guid'Asso d...

**Points d'implantation des Guid'Asso** tous aucun

- Guid'Asso Accompagnement généraliste
  - Acc. Généraliste
- Guid'Asso Accompagnement spécialiste
  - Acc. Spécialiste
- Guid'Asso Information
  - Information
- Guid'Asso Orientation
  - Orientation
- Accessibilité des Guid'Asso : 15 minutes en voiture

Champ : Région Hauts-de-France.  
Réalisée par le SRAES - SSA Amiens (EVIS).  
© Artique | OSM contributors

**Comité Départemental Olympique Et Sportif Du Nord  
GUIDASSO GENERALISTE**

Adresse : 26 rue Denis Papin 59650 Villeneuve d'Ascq  
-> [Obtenir l'itinéraire](#)

Correspondant(s) : Nathalie BOURBOTTE  
Courriel(s) : [crib59@wanadoo.fr](mailto:crib59@wanadoo.fr)  
Téléphone(s) : 06 21 17 18 64  
Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi, de 8h à 16h + soirées thématiques + rdv autres plages horaires

Couches Détails Outils

# Implantation des 248 Guid'asso

Au 31 décembre 2024.

- 248 Guid'asso couvrent le territoire régional : 42 en accompagnement généralistes et 15 en spécialistes, ainsi que 144 de niveau information et 47 en orientation.
- 96% des EPCI bénéficient de la présence physique d'un point d'appui guid'asso sur son territoire (86 sur 90)

Le taux de couverture des EPCI est passé de

- 74% en décembre 23 à 90% à fin aout 24
- puis à **96% à fin décembre 24.**

Aisne, Pas-de-Calais et Somme ont atteint 100% de couverture territoriale ;

*4 EPCI restent à couvrir au 31 décembre 2024 : 2 dans l'Oise et 2 dans le Nord.*

---

# Implication CDOS-CROS

Volonté CNOSF en accord avec la DS :  
→ 1 spécialiste sport par département.

3 CDOS sur 5 sont déjà labellisés "spécialistes sport" sur le 02, 59 et 80.

Dans le 60 : le comité départemental de Hand Ball de l'Oise assure la mission.

Dans le 62 : le CDOS doit faire évoluer son label (actuellement « information »)

Enfin, reconnaissance en cours du rôle du CROS pour sa fonction de coordination dans le déploiement et la promotion du réseau auprès des associations sportives, en lien avec l'objectif décrit dans le PRS.

---



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# POINT D'ACTUALITE

# Evolution de la situation des associations

Les réseaux d'accompagnement soutenus en HDF par l'Etat et la Région ont joué un rôle essentiel durant la crise et le confinement, pour faciliter la compréhension des aides d'urgence, relayer les appels à mobilisation pour les réserves civiques, citoyennes et sanitaires, appuyer la sortie de crise et enclencher la relance.

Au sortir de la crise sanitaire, des incertitudes freinaient encore les volontés associatives de développement de nouveaux projets. Principaux sujets d'inquiétudes : la ressource bénévole, le renouvellement des dirigeants et l'évolution de la situation financière des associations,

Elles ont donné lieu à l'expression de fortes attentes d'accompagnement et de reconnaissance du rôle citoyen et de l'utilité sociale des associations :

- D'abord exprimées par les petites associations qui maillent et animent les territoires,
  - Et désormais plus largement par les petites et moyennes associations impactées par la contraction des dépenses publiques, et dont on trouve trace des interpellations publiques dans les médias nationaux et locaux.
-

# Des demandes



**ESS France**  
34 bis rue Vignon  
75009 Paris

**Madame Véronique Louwagie**  
Ministre déléguée chargée du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes entreprises  
et de l'Économie sociale et solidaire

**Objet :** Mise en place d'une cellule de veille nationale



**Monsieur le Premier Ministre**  
**Hôtel de Matignon**  
57 rue de Varenne  
75007 Paris

Paris, le 28 janvier 2025

Monsieur le Premier ministre,

<https://www.ess-france.org/ess-france-adresse-un-courrier-a-la-ministre-a-l-economie-sociale-et-solidaire-et-demande-la-mise>

[https://lemouvementassociatif.org/wp-content/uploads/2025/01/LMA\\_lettre-au-premier-ministre\\_28janvier2025.pdf](https://lemouvementassociatif.org/wp-content/uploads/2025/01/LMA_lettre-au-premier-ministre_28janvier2025.pdf)

## Parmis les réponses

Février 2025 : le passage en mode vigilance de la cellule régionale de veille.

Transformation de l'Ex Cellule de Crise ESS VA de la période Covid qui réunit trimestriellement : Etat (SGAR, directions), Région, Conseils départementaux, + UDES + LMA + CRESS + Réseau IAE + réseaux d'accompagnement (Guidasso, DLA, DASESS).

Sujet "vigilance sur les difficultés économiques des associations, à des fins de prévention des difficultés".

Dans ce cadre, plusieurs réactivations :

- documentaires,
  - partage de donnée,
  - reporting par les coordinations et par les réseaux d'accompagnement
-

## Concrètement, en Hauts-de-France

- Centralisation de fiches conseils dédiées aux associations pour "faire face" : allant de l'identification des pb, des interlocuteurs,  
<https://lmahdf.org/nos-conseils-face-a-linstabilite-budgetaire/>
  - Relance du suivi de données détenues par les partenaires publics (suivi du recours aux aides, du niveau d'emploi, ou de la vie des entités juridiques - redressements)
  - Mobilisation des acteurs de l'accompagnement : Guid'asso, DLA, DASESS (dont définition d'un socle de reporting).
  - Des enquêtes à l'initiative des acteurs associatifs (« Comment se porte votre asso » par LMA+RNMA avec financement OPCO Hexopée) ou analyses par filières, par les coordinations sectorielles (exemple JEP et Culture)
-

# Comprendre les réseaux d'accompagnement

## ACCOMPAGNEMENT DES STRUCTURES DE L'ESS EN HDF - RÉCAPITULATIF -

Adaptation  
en Juin 25

DLA

### Finalité

### Conditions d'accès

### Méthode d'accompagnement

### Contact

Développement, pérennisation ou maintien de l'emploi des structures de l'ESS

- Être une structure de l'ESS ou une association
- Être une structure **employeuse**
- Être **d'utilité sociale** (pour les structures de l'ESS)

- Accompagnements **individuels** ou **collectifs**
- Accompagnements structurés en **4 phases** (accueil, diagnostic partagé, accompagnement par un.e consultant.e, suivi)

Sollicitation par téléphone ou par mail du DLA référent sur mon territoire (département ou région)

<https://dla-hdf.org/>

France Active -  
DASESS

Dispositif d'appui aux structures de l'ESS en consolidation ; vise à **accompagner les structures de l'ESS en phase de consolidation ou de rebond sur des difficultés économiques, financières, RH** etc. afin de préserver l'emploi

Structure de **l'ESS** en activité depuis **plus d'un an** et **employeuse** dans l'une des situations :

- Au moins un exercice en perte sur les 3 dernières années
- Une nette dégradation des fonds propres
- Perdu un financement/ marché stratégique

- **Accompagnement technique** sur une méthodologie proche du DLA (diagnostic, consultant.e)
- **Avance remboursable** de trésorerie sans intérêt d'une durée de 12 mois

Sollicitation par téléphone ou par mail sur mon territoire (département ou région)

<https://pasdecalaisactif.fr/>

<https://franceactive-nord.org/>

<https://franceactive-picardie.org/>

Guid'Asso



- Être le **premier interlocuteur de proximité des associations** pour répondre à leurs questions et les accompagner.
- Possibilité de proposer des **formations** à destination des bénévoles

- Toute personne et structure qui se posent des questions sur la vie associative
- Être une association (employeuse ou non employeuse)

- Accompagnements individuels ou collectifs

Sollicitation par téléphone, par mail du Guid'Asso référent sur mon territoire (EPCI) ou sur place

<https://guidasso-hdf.org/>

Réseau Tremplin -  
ACC'ESS



- Favoriser la **création** de structure de l'ESS en Hauts-de-France
- Accompagner et conseiller les porteurs de projet de la **création à la consolidation**

Ce dispositif accompagne plusieurs cibles :

1. Avoir un **projet de création** d'une structure de l'ESS
2. Structure de l'ESS de **moins de 3 ans**
3. Associations développant une **activité économique** et **créant leur premier emploi**

- Accompagnements **individuels**
- Des temps **collectifs peuvent être proposés** en fonction des besoins et des structures d'accompagnement

Sollicitation par téléphone ou par mail du référent sur mon territoire ((EPCI) **ou** inscription en ligne sur la Maison des entrepreneurs HDF <https://mdehdf.hautsdefrance.fr> pour Acc'ESS

<https://tremplin-hdf.org/>

## 3 possibilités d'appui cumulées

- Pour les adhérents à une fédération : informer sa tête de réseau
- Pour les employeurs : se rapprocher de son organisation patronale : exemple UDES : [sosemployeurs.hdf@udes.fr](mailto:sosemployeurs.hdf@udes.fr) 06 37 05 18 31
- Selon le cas : solliciter l'appui des réseaux d'accompagnement : DLA, DASESS, tremplin, Guid'asso.

Quand on ne sait pas : contacter Guid'asso accompagnement généraliste

---

# ETQ agent : Comment contribuer à la prévention des difficultés ?

Par l'écoute et l'orientation

- Ecoute : des éléments à repérer lors de vos contacts : dans les mots : des signaux faibles et forts.
  - Orientation : 3 types d'appui possible selon le profil (leur fédé, la Cellule SOS employeur de l'UDES, les réseaux d'accompagnement), et par défaut > vers Guid'asso.
-

# Préoccupations couramment accompagnées

## Si votre entretien met en lumière

- Une gouvernance non stabilisée
- L'impossibilité de consacrer du temps sur les aspects financiers car dépassés par l'organisationnel
- Des difficultés financières (flux de trésorerie) identifiées, récentes ou liées à des déséquilibre plus globaux
- Une urgence sur l'emploi
- Difficulté à définir ou mesurer son besoin de trésorerie / absence de plan de trésorerie
- Difficulté à fixer son budget prévisionnel.
- N'arrive pas à avoir des infos de la part des financeurs
- Ne connaît pas GUID'ASSO
- Ne sait pas qui contacter

(non exhaustif)

## Campagne PST « emploi »

### Ordre du jour:

- 1) Contexte
- 2) Synthèse de la campagne 2024
- 3) Lancement de la campagne 2025
  - Les orientations
  - Les formations
  - Les pièces à fournir
  - Le calendrier
- 4) Enquête à destination des clubs éloignés des aides ANS

## Contexte

- Accompagner la professionnalisation du mouvement sportif
  - Crédits délégués en région pour soutenir la professionnalisation du mouvement sportif
  - Baisse de 10 % de l'enveloppe entre 2024 et 2025
  - Pas de nouveau dispositif
  - Choix transparent et concerté → Instance Régionale de Concertation
  - une subvention n'est pas un dû (projet cohérent/enveloppe disponible)
-

## Synthèse de la campagne 2024

402  
emplois  
suivis

68 %  
sont  
des  
clubs

232  
structures  
soutenues

17 ESQ  
par  
sport

15  
Campus  
2023

50 ESS

# Orientations 2025

## Les dispositifs mobilisables

### Aides à l'emploi ANS « classique »

•**Récurrence :**

Aides **annuelles** ou **pluriannuelles** (jusqu'à **3 ans maximum**)

•**Montant de l'aide :**

Jusqu'à **12 000 €** par an pour un **emploi à temps complet**

•**Types de missions éligibles :**

- Encadrement sportif
- Développement de la pratique
- Appui administratif

### Aide à l'emploi ANS « ESQ parasport »

•**Spécificités:**

Une **seule création** possible en 2025  
Priorité **aux ligues « délégataires »** du parasports

Etude des dossiers en lien avec le CPSF

•**Récurrence :**

Aides **pluriannuelles** (3ans)

•**Montant de l'aide :**

Jusqu'à **17 600€** par an pour un **emploi à temps complet**

•**Objectif:**

- Développement de la pratique parasportive (cf annexe 9 de la note ANS)

# Emploi ANS classique

## Une priorité est donnée aux :

- Créations d'emploi (consolidation possible mais pas prioritaire)
- Emplois en CDI
- Disciplines peu soutenues
- Structures situées ou intervenants en zones carencées  
QPV – Quartiers prioritaires de la ville  
ZRR – Zones de revitalisation rurale
- Structures argumentant d'une stratégie de pérennisation
- Développement de la pratique féminine
- Actions en faveur des personnes en situation de handicap
- Animation des équipements du Plan "5000 terrains de sport"

## Quelques rappels:

- Instance régionale de concertation
- Avis des fédérations
- Pas d'obligation d'avoir recruté le salarié lors du dépôt de dossier
- Contrat de travail signé pour mise en paiement

- **Actions en lien avec les projets sportifs des fédérations (PSF)**

# Les emplois en cours (23-24)

## Conditions de mise en paiement (ensemble des emplois)

### Évaluation portant sur :

- Le maintien dans l'emploi
- Les missions réalisées
- L'évolution du modèle socio-économique.
- Réalisation d'une formation sur la lutte contre les VSS pour salarié et président en 2024 (ou une attestation s'engageant à le faire en 2025)\*

## Focus ESQ parasport

- 4 conventions à échéance en 2024
- Entretiens réalisés en mai avec la structure concernés: renouvellement de 3 ans possible.

## Focus emplois socio-sportifs (ESS)

- Un certificat d'entrée en formation pour le salarié dans le cadre des modules obligatoires sur l'insertion par le sport. (ou une attestation s'engageant à le faire en 2025)\*

## Focus campus 2023

- Si nouveau salarié recruté, il doit être issu d'un CFA labélisé campus 2023

# Les formations obligatoires: VSS

## Emplois en cours

- Formation pas sensibilisation (webinaire transversal d'une heure abordant les VSS pas éligible)
- Doit être réalisée en 2024 (même si déjà effectuée auparavant)
- Salarié et dirigeant
- Catalogue de formation fourni par l'ANS à partir de juin 2025
- Attestation sur l'honneur s'engageant à réaliser la formation en 2025

## Création d'emploi

- Formation pas sensibilisation (webinaire transversal d'une heure abordant les VSS pas éligible)
- Doit être réalisé au plus tard pour l'évaluation et/ou mise en paiement 2026
- Salarié et dirigeant
- Catalogue de formation fourni par l'ANS à partir de juin 2025

# Les formations obligatoires: *Emplois socio-sport*

- Rappel des missions d'ESS
- Sport comme outil d'insertion professionnel
- Intervenir dans l'une des 68 villes identifiés en HDF
- Travailler en lien avec des acteurs locaux
- Repérer des jeunes dans les QPV, établissements scolaires: 2heures de sports au collèges, cités éducatives, sésame...
- Pas de mission d'entraînement

## Formations

- Module Lutte contre les violences sexistes et sexuelles
- Module Insertion professionnelle
- Module socio-sport 1
- Module socio-sport 2

## Evaluations

**OPCO: opérateurs de compétence:  
AFDAS – ATKO- UNIFORMATION**

# Pièces à fournir « emploi en cours » via le compte asso

- Les comptes-rendus d'assemblée générale, bilan et compte de résultats de l'année N-1
- Le budget prévisionnel de l'année N s'il est différent de celui figurant en annexe de la convention;

- Le compte-rendu financier (CRF) des actions subventionnées, attesté par le président ou toute personne habilitée, doit être obligatoirement saisi sur la plateforme Le Compte Asso

## **RIB à jour**

- Les bilans d'activités détaillées du salarié

- Les trois derniers bulletins de salaire

- Le tableau **reçu par mail du service instructeur** pour la vérification de l'honorabilité

- Une attestation de maintien dans l'emploi

- Un certificat de formation attestant que l'employeur et le salarié ont bien suivi le module de formation à la prévention des violences à caractère sexiste et sexuel dans le sport en 2024 . Ou une attestation reçue **par mail du service instructeur** s'engageant à faire la formation pour le 31 décembre 2025. Cela concerne le salarié et le dirigeant de l'association.

- **ESS uniquement** : Un certificat d'entrée en formation pour le salarié dans le cadre des modules obligatoires sur l'insertion par le sport. Ou une attestation reçue **par mail du service instructeur** s'engageant à commencer la formation dans le cadre des modules obligatoires sur l'insertion par le sport d'ici la fin de l'année. L'attestation devra être signé par le salarié et le président de l'association.

# Pièces à fournir « création »

## via le compte asso

- La fiche de poste et le contrat de travail signé (s'il n'est pas signé au moment du dépôt de la demande, il devra être fourni signé pour la mise en paiement (juillet 2025) ;
- Un RIB dont l'intitulé correspond à celui de la structure porteuse du dossier (**Attention** : sans ce RIB conforme, vous vous exposez à un rejet de votre dossier ou un retard de paiement)
- Le projet de l'association => qui n'est pas le compte rendu de l'assemblée générale.
- Le compte-rendu de l'AG ainsi que la **liste à jour** des dirigeants avec les noms (**noms de jeunes filles pour les dirigeantes**), prénoms, date et lieu de naissance pour permettre le contrôle de l'honorabilité des dirigeants (conditionnalité de subvention). Ces documents doivent être fournis au dépôt du dossier pour que ce dernier **soit considéré comme recevable**.
- Le bilan financier à N-1 et le budget prévisionnel faisant apparaître le poste du salarié et les différentes aides sollicitées et/ou obtenues ;
- Une attestation sur l'honneur relative au non cumul des aides à l'emploi
- Pour les missions d'encadrement sportif, la détention de la carte professionnelle en cours de validité est requise et à fournir (qualifications conformes à la nature de l'activité encadrée et autorisation d'encadrement )

# Les « référents » campagne ANS « emploi » :

SDJES 02: Jean-Pascal MICHAUD: [Jean-Pascal.Michaud@ac-amiens.fr](mailto:Jean-Pascal.Michaud@ac-amiens.fr)

SDJES 59: Kevin BERDAL: [kevin.berdal@ac-lille.fr](mailto:kevin.berdal@ac-lille.fr)

SDJES 60: Anne- Sophie DEVILLIER : [anne-sophie.devillier@ac-amiens.fr](mailto:anne-sophie.devillier@ac-amiens.fr)

SDJES 62: Stanislas DUPUICH: [sdjes62.ans@ac-lille.fr](mailto:sdjes62.ans@ac-lille.fr)

SDJES 80: Daniel CHAREYRON: [Daniel.Chareyron@ac-amiens.fr](mailto:Daniel.Chareyron@ac-amiens.fr)

DRAJES: Hugo BARRUE: [Hugo.Barrue@region-academique-hdf.fr](mailto:Hugo.Barrue@region-academique-hdf.fr)

# Enquête clubs éloignés des aides ans

## Deux objectifs:

Comprendre pourquoi ces associations restent éloignées des aides.

Comment déployer les aides du soutien à l'emploi auprès des associations qui en sont éloignées ?

<https://framaforms.org/questionnaire-aides-a-lemploi-1739264656>

## **Campagne PST « Politiques publiques » (hors emploi)**

Cette enveloppe permet de financer des actions locales répondant aux enjeux nationaux des politiques publiques du sport au premier rang desquelles:

- **La lutte contre les dérives et les VSS dans le sport ;**
- **Les savoirs sportifs fondamentaux (Savoir nager et Savoir rouler à Vélo) ;**
- **Le développement du sport-santé ;**
- **Le développement du Parasport ;**
- **Et plus généralement, le développement de la pratique et la féminisation de la pratique.**

# Les priorités nationales et régionales

## Priorités nationales:

**1) Le développement du parasport :** au moins **14%** des crédits délégués en région devront être mobilisés pour cette politique publique.

**2) Le développement de la pratique des femmes et des jeunes filles.** Au moins **20%** des crédits délégués en région devront être mobilisés pour cette politique publique.

**3) Les territoires carencés** au premier rang desquels les quartiers de la politique de la ville (QPV) et les zones de revitalisation rurales (ZRR). Au moins **60%** des crédits délégués en région devront être mobilisés pour ces territoires.

**4) La promotion du sport – santé,** et notamment le développement des Maisons sport santé. Au moins **15%** des crédits délégués en région devront être mobilisés pour cette politique publique.

## Priorités régionales:

**Au plan territorial,** les priorités de 2024 étaient orientées vers les territoires de l'ERBM, du SAT et des QPV, avec l'objectif d'apporter un soutien à ces territoires supérieur au double du reste du territoire régional. La prévention des noyades (Savoir nager) et le développement des mobilités actives (Savoir rouler à Vélo) dans une logique de cohérence avec le PST, est également priorisé.

# Les « référents » développement SRAV et SN :

SDJES 02: Romain LALOUETTE: [romain.lalouette@ac-amiens.fr](mailto:romain.lalouette@ac-amiens.fr)

SDJES 59: Régis LEBBRECHT : [regis.lebbrecht@ac-lille.fr](mailto:regis.lebbrecht@ac-lille.fr)

SDJES 60: Florence HARMAND : [florence.harmand@ac-amiens.fr](mailto:florence.harmand@ac-amiens.fr)

SDJES 62: Stanislas DUPUICH: [sdjes62.ans@ac-lille.fr](mailto:sdjes62.ans@ac-lille.fr)

SDJES 80: Daniel CHAREYRON: [Daniel.Chareyron@ac-amiens.fr](mailto:Daniel.Chareyron@ac-amiens.fr)

DRAJES: Abel CLIN: [abel.clin@region-academique-hdf.fr](mailto:abel.clin@region-academique-hdf.fr)

Pour tout autre sujet (développement de la pratique, parasport, sport-santé...):

Ulysse PERRIN-MORALES: [ulyse.perrin-morales@region-academique-hdf.fr](mailto:ulyse.perrin-morales@region-academique-hdf.fr)

# Calendrier de la campagne ANS 2025

Lancement de campagne: **24 avril 2025**

Ouverture sur LCA pour dépôts des dossiers: **24 avril au 25 mai 2025**

Date limite pour réception des pièces à fournir pour les emplois en cours: **1<sup>er</sup> juin 2025**

Début des mises en paiement pour les emplois en cours: **à partir de 1<sup>er</sup> juin**

Début des mises en paiement pour les subventions 2025 (création emploi ou subventions « politiques publiques »): **à partir fin juin/début juillet**

Commission de rattrapage (dans la mesure des crédits disponibles): **à partir de septembre**

---

# Comment déposer une demande de subventions ?



Délégation régionale académique à la jeunesse,  
à l'engagement et aux sports

## Comment déposer une demande de subvention ?

Par voie dématérialisée sur le portail « le compte association » (LCA) y compris pour les collectivités : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>

**Étape 1 :** S'assurer que l'ensemble des comptes-rendus financiers (CRF) relatifs aux subventions attribuées en 2024, a bien été transmis. Pour rappel, ces CRF sont, soit à annexer à votre demande de subvention si celle-ci est la continuité (« le renouvellement ») d'un projet financé en 2024, soit avant le 30 juin 2025 pour les autres cas de figure.

**Étape 2 :** Mettre à jour les informations administratives de votre association. Votre déclaration au répertoire national des associations auprès du greffe doit être à jour. Vos informations SIRET et votre RIB, nom et adresses mentionnés, doivent être strictement identiques à celles déclarées auprès du Greffe (RNA), sans quoi la subvention ne pourra pas être versée.

**Étape 3 :** Identifier votre service instructeur (cf. orientations régionales et codes activités indiqués).

**Étape 4 :** Préparer votre dossier sur un brouillon (un projet peut contenir plusieurs fiches « action »)

**Étape 5 :** Copier-coller votre dossier sur le portail numérique « le compte association » (LCA)

Des [manuels utilisateurs](#) sont à votre disposition sur le site de l'Agence nationale du sport (y compris pour les collectivités)

Des tutoriel vidéos : [Création du compte et ajout de votre association dans le compte](#) et [Demander une subvention](#)

Les points d'information à la vie associative vous accueillent et vous informent : <https://piva-hdf.fr>

**Ressources :** Cerfa N°12156\*6 : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271>

DRAJES HAUTS-DE-FRANCE – 75 rue de la Vallée, Bâtiment C, 6<sup>ème</sup> étage - 80000 AMIENS

# Codes activités pour demandes de subventions:

*Vous êtes un club ou un comité départemental et vous faites une demande « emploi » ou « SRAV / Savoir Nager »:*

SDJES Aisne → 199 ;

SDJES Nord → 201,

SDJES Oise → 202 ;

SDJES Pas-de-Calais → 203 ;

SDJES Somme → 204.

*Vous êtes une ligue ou comité régional ou effectuez une demande de subvention en dehors autre que « emploi » ou « SRAV / Savoir Nager » (développement de la pratique, sport-santé, parasport...):*

**Le code à renseigner est 197.**

**Donc: pour les demandes d'aides des comités régionaux et ligues : le code à renseigner est 197 (peu importe la demande).**

N'hésitez pas à nous contacter!